



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 72925

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur l'application du congé de paternité pour les professeurs des écoles. Le congé de paternité, issu de la dernière conférence de la famille, est entré en vigueur le 1er janvier 2002. Il est une illustration de la rénovation progressive de la politique familiale qui est en oeuvre depuis quatre ans, et qui remet l'enfant au coeur de la structure familiale et lui donne le droit d'être élevé à égalité par sa mère et son père. Le père d'un enfant scolarisé lui a fait part de certaines difficultés rencontrées au sein de l'éducation nationale. Il semble, en effet, que les remplacements des professeurs en congé de paternité ne soient pas systématiquement assurés. En conséquence, elle lui demande quelles mesures elle compte prendre pour que, devant le succès que rencontre le congé de paternité, son application s'effectue dans les meilleures conditions non seulement au sein de l'éducation nationale, mais aussi dans l'ensemble de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72925

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 835